

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE

SOUS-DIRECTION  
ANTI-TERRORISTE

n° 579/2008/PB113

**AFFAIRE :**

*C/ Rose KANYANGE épouse  
KABUYE et autres.*

*Assassinats et complicité  
d'assassinats en relation à titre  
principal ou connexe avec une  
entreprise individuelle ou  
collective ayant pour but de  
troubler gravement l'ordre  
public par l'intimidation ou la  
terreur et association de  
malfaiteurs en vue de préparer  
des actes de terrorisme.*

**OBJET :**

**Déposition de Monsieur Eric  
LAMBERT**

# PROCÈS-VERBAL

08238  
(4p)

L'an deux mille douze,  
le sept juin,  
à vingt heures et quarante minutes

**NOUS : Vincent TONNELLE,**  
**Lieutenant de Police,**  
**en fonction à la sous direction anti terroriste**  
**de la Direction Centrale de la police Judiciaire**

--- Officier de police judiciaire en résidence à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine), ---

--- Nous trouvant dans les locaux de la société « Groupe Protection BARRIL », sis 207 boulevard Perreire à PARIS (17<sup>ème</sup>), ---

--- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 17 décembre 2008 par messieurs **Marc TREVIDIC** et **Philippe COIRRE**, vice-présidents chargés de l'instruction au tribunal de grande instance de **PARIS** relative à l'information n° 272/00/13 et 1341 (numéro parquet 9729523030) suivie contre **Rose KANYANGE épouse KABUYE** et autres des chefs d'assassinats et complicité d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme. ---

---Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, ---

---Avons mandé et constatons que se présente à nous la personne ci-dessous dénommée qui nous déclare, serment prêté dans les formes de droit. ---

--- **SUR SON IDENTITE :** ---

--- Je me nomme **Eric LAMBERT**, ---

--- de **Roger** et **d'Eliane PLICAUD**, ---

--- je suis né le 30 avril 1955 à **CHATEAUROUX (Indre)**, ---

--- je suis domicilié 46, rue Fitzelin à **EPINAY-SUR-SEINE (Seine-Saint-Denis)**, ---

--- **SUR SON ACTIVITE :** ---

--- je suis salarié gérant de la société « **SECRETS** », domiciliée 207 boulevard Perreire à **PARIS (17<sup>ème</sup>)**, ---

--- je suis également gérant de deux autres sociétés, « **GPB** » et « **QUIETUDE** », qui sont également domiciliée à la même adresse, ---

--- « **SECRETS** » ainsi que « **GPB (Groupe Privé BARRIL)** » sont des sociétés de Sécurité, et « **QUIETUDE** » a pour activité le conseil, toujours dans le domaine de la Sécurité. ---

--- Je suis salarié de la société « **SECRETS** » depuis 1983. Cette société avait été créée en 1981 et Monsieur **BARRIL** a rejoint la société en 1987 ou 1988. ---

--- J'ai d'abord été engagé en qualité d'agent de sécurité, puis de chauffeur. ---

--- J'ai rencontré Monsieur **BARRIL** pour la première fois en 1987 sur un contrat dans le sud de la France. Il était le patron, et moi un employé. Je n'avais aucune relation avec lui. ---

--- Je suis devenu ensuite chef du personnel en 1991, il y avait environ une centaine de salarié, et je m'occupais plus particulièrement des contrats de gardiennage, en plus de l'administratif. ---

--- Monsieur **BARRIL** ne travaillait pas du tout dans cette branche. ---

--- Je ne suis devenu gérant qu'à partir de l'année 2010. ---



0828/12

--- **QUESTION** : Vos relations avec Monsieur BARRIL ont-elles évoluées avec le temps ? -----

--- **REPONSE** : Je n'ai toujours eu avec lui que des relations professionnelles. ---  
--- Au fur et à mesure des années, mes fonctions évoluant, j'ai été amené à côtoyer Monsieur BARRIL plus souvent. Il m'arrive tout de même de ne pas le voir pendant plusieurs mois. -----

--- **SUR LES FAITS** : -----

--- **QUESTION** : Dans les années 90, aviez vous connaissance des différents contrats traités par les sociétés de Monsieur BARRIL ? -----

--- **REPONSE** : Je m'occupais plus particulièrement des contrats de gardiennage, comme je vous l'ai déjà dis. Mes contrats portaient exclusivement à cette époque sur des objectifs basés en France. -----

--- A partir de 1993, j'ai commencé à voyager un peu pour le compte de la société, c'est ainsi que je me suis rendu en visite à BRAZAVILLE cette année là. -----

--- A partir de là, j'ai travaillé également à l'International, néanmoins, mes relations étaient plus limitées que celles de Monsieur BARRIL. -----

--- **QUESTION** : Avez-vous beaucoup travaillé sur des contrats africains ? ---

--- **REPONSE** : Non pas trop. J'ai bien été informé de certains avancements du dossier rwandais, car j'ai travaillé pour cette affaire, dans le cadre d'un contrat confié à la société après l'attentat du 6 avril 1994. -----

--- Ce contrat mentionnait une aide à apporter à la famille, en vue de préserver ses intérêts. -----

--- Il y a eu un écrit concernant le contrat, en présence de Léon HABYARIMANA. Il y avait également un autre gradé de l'armée rwandaise, ainsi que monsieur BARRIL. -----

--- Je tiens à préciser que je ne me suis jamais rendu sur place. -----

--- Pour ce contrat, la société a été rémunérée, je ne me souviens plus du montant et d'autres parties étaient placées comme remboursements de frais.-----

--- Les paiements s'effectuaient par virement mais je ne me souviens plus la période ni qui était le donneur d'ordre. -----

--- **QUESTION** : Monsieur BARRIL travaillait il déjà avant contrat sur un dossier rwandais ? -----

--- **REPONSE** : J'ai appris en 1994 dans les journaux et par l'intermédiaire de correspondants rwandais avec lesquels je travaillais, qu'à titre personnel, sans liens directs avec la société, Monsieur BARRIL travaillait en qualité de conseiller personnel pour le défunt président rwandais. -----

--- De toutes façons, à titre général, Monsieur BARRIL intervient toujours avec des relations au plus haut niveau de l'état. -----

--- **QUESTION** : Dans le cadre de ce dossier rwandais, qu'avez-vous fait exactement ? -----

--- **REPONSE** : J'ai été à l'écoute des plaintes de la famille et de l'entourage du président. J'ai été l'un des organisateurs du déplacement fait par Monsieur BARRIL au Rwanda, mi mai 1994, en précisant que moi-même, je ne suis pas allé sur place. -----

--- Ce déplacement comprenait le Capitaine, le fils du défunt président, Léon HABYARIMANA, un nommé Marc BOUSSARD, un homme qui accompagnait toujours Monsieur BARRIL dans ses déplacements, un nommé John SOUREN, un canadien qui travaillait chez nous comme agent de sécurité, ainsi que comme



observateur. Il y avait également Christophe MENARD, un ancien légionnaire qui avait les mêmes fonctions, et peut être un autre dont je ne me souviens plus du nom.

--- Cette mission était risquée, puisqu'elle impliquait le retour d'un membre de la famille HABYARIMANA dans un pays en pleine guerre civile. -----

--- Je ne suis plus en possession des coordonnées des ces personnes. Je crois simplement que John SOUREN est retourné au Canada. -----

--- **QUESTION : Suite à l'organisation de ce déplacement, qu'avez-vous fait d'autre dans le cadre du contrat rwandais ?** -----

--- **REPONSE :** Sur place, le constat a été fait par monsieur BARRIL, de l'avancée des troupes du FPR vers KIGALI. Notre travail a donc consisté en France à aider la famille à lancer des procédures juridiques pour faire la lumière sur l'attentat -----

--- Cette mission n'était pas du tout de mon ressort. -----

--- A ma connaissance, d'ailleurs, c'est la seule et unique fois que Monsieur BARRIL s'est rendu au Rwanda dans le cadre de ce contrat. C'était en mai 1994. -----

--- **QUESTION : Afin d'aider à solutionner les causes de l'attentat, avez-vous vous-même, ou avez-vous vu d'autres personnes ramener en France des éléments saisis sur la scène de crime ?** -----

--- **REPONSE :** Le Capitaine a effectivement ramené en France des morceaux de l'avion, ainsi que des bandes magnétiques. -----

--- Ces éléments ont été entreposés dans les anciens bureaux de la société, au 12, avenue de la Grande Armée à PARIS (17<sup>ème</sup>). -----

--- J'ai vu il n'y a pas longtemps, un document par lequel Monsieur BARRIL déclarait vouloir remettre ces éléments au juge Bruguière. Ce document, à l'entête de l'Assemblée nationale, était une réponse du Capitaine à une demande émanant de Monsieur Paul QUILES. J'ai retrouvé ce courrier et je l'ai remis à vos collègues. -----

--- D'après ce que je me souviens, ce courrier date de 1998. -----

--- **QUESTION : Avez-vous vu la remise ?** -----

--- **REPONSE :** Non. J'ai su que Monsieur BARRIL avait été entendu par le juge. -----

--- Concernant les éléments ramenés du Rwanda, ils étaient entreposés dans une armoire forte à l'ancienne adresse, et il se trouve que nous avons déménagé en 1998. Je n'ai jamais vu les bandes ni les morceaux de l'avion dans les nouveaux locaux. -----

--- **QUESTION : Monsieur BARRIL vous a-t-il déjà entretenu au sujet de ces éléments ?** -----

--- **REPONSE :** Nous n'avons pas eu l'occasion d'en parler, car des 1995, Monsieur BARRIL était très souvent en compagnie de l'émir du Qatar, donc peu présent dans les locaux. C'est à cette période qu'il a lâché la gestion des trois sociétés. Il reste actionnaire mais n'a qu'une vue lointaine sur l'activité. -----

--- **QUESTION : Monsieur BARRIL vous a-t-il entretenu quant à l'éventuelle découverte des tubes lance-missiles et si oui vous a-t-il précisé les avoir eues entre les mains ?** -----

--- **REPONSE :** Il m'en a parlé mais je ne sais plus en quels termes. Je ne me permettrais pas de lui poser de telles questions, il m'aurait botté en touche. Ceci dit, s'il les avait eues, il les aurait ramenés ici et je l'aurais su. -----



D8238/4

- QUESTION : Connaissez-vous un dénommé GRATADE ? -----
- REPONSE : Non, -----
- QUESTION : Connaissez-vous un dénommé José DELPINHO ? -----
- REPONSE : Non, -----
- QUESTION : Connaissez-vous un dénommé Michel THOMAS ? -----
- REPONSE : Non, -----
- QUESTION : Connaissez-vous un dénommé Jean-Michel JANNE ? -----
- REPONSE : Non, -----
- QUESTION : Connaissez-vous un dénommé MAIER ? -----
- REPONSE : Non, -----
- QUESTION : Connaissez-vous un dénommé DIDOT ? -----
- REPONSE : Non, -----
- QUESTION : Avez-vous quelque chose à ajouter ? -----
- REPONSE : Non. -----

--- Après lecture faite par lui-même, Monsieur Eric LAMBERT persiste et signe avec nous le présent procès-verbal, ce jour à vingt et une heures trente minutes. ---  
**Eric LAMBERT** **L'Officier de police judiciaire**

*[Handwritten signature]*

